



Municipalité de Casselman

TP-010-2019

Sujet : Traverses piétonnières

Date de la rencontre : Le 8 octobre, 2019

Annexes : A – Croquis préliminaire

RECOMMANDATION

Que le Conseil de la municipalité de Casselman accuse réception du rapport administratif du Directeur des Services physiques **TP-010-2019** concernant la possibilité d'avoir 2 (deux) traverses piétonnières; et

Sécurisé 40 000\$ au budget 2020 pour ces 2 (deux) traverses piétonnières localisées au coin de Dollard/Principale et la seconde en face du Centre de la Petite Enfance.

CONTEXTE

Voir la possibilité d'avoir deux (2) traverses piétonnières. Une au coin de Dollard/Principale et l'autre en face du Centre de la Petite Enfance et sécurisé le montant pour ce projet au budget 2020.

ANALYSE

Lors d'une réunion de conseil des Comtés Unis de Prescott Russell (CUPR), M. le Maire Lafleur a demandé s'il y aurait possibilité d'avoir deux (2) traverses piétonnières. Une au coin de Dollard/Principale et l'autre en face du Centre de la Petite Enfance. Le cout serait partagé entre les CUPR et la Municipalité de Casselman. La portion des frais à déboursier pour la municipalité de Casselman serait d'environ 40 000\$.

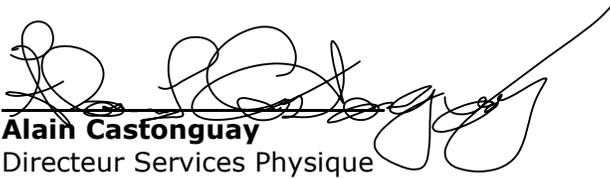
Afin que les CUPR mettent à leur budget la dépense pour les traverses piétonnières, il doit y avoir une résolution du Conseil de Casselman confirmant que des fonds seront sécurisés au budget 2020 de la municipalité pour ce projet. Ceci ne confirme en rien l'adoption ou non de cette dépense par le Conseil des CUPR.

ALTERNATIVES

Le conseil peut toujours refuser de sécurisé les fonds pour ce projet.

Préparé par:

**Révisé et approuvé pour la
considération du Conseil par :**



Alain Castonguay
Directeur Services Physique



Linda D. Bergeron, CPA, CGA
Administratrice en Chef